



TARIF ET CONDITIONS 2019 EMPLACEMENTS SAISONNIERS

FORFAIT EMPLACEMENT SAISONNIER

1050 €

inclus : accès du 1^{er} avril au 15 octobre - 5 personnes nominatives - 1 véhicule stationné sur l'emplacement - branchement électrique 4A - 1 abri de jardin de 6m² maxi

+ Provisions sur consommations (obligatoire)	100 €
• Personne supplémentaire (> 3 ans)	50 €
• Branchement électrique : 6 ampères	30 €
10 ampères	90 €
16 ampères	180 €
• Modification ampérage (en cours de saison)	30 €
• Consommations et maintenance : électricité (le kWh)	0,18 €
eau (le m ³)	5 €
• Redevance pour collecte des ordures ménagères	30€
• Forfait raccordement eau, électricité et assainissement (payable à l'installation)	400 €
• Visiteur pour la nuit	2,50 €
• Dépôt de garantie par clé (barrière d'entrée, WC PMR, bornes électriques)	10 €

(TVA 10 % incluse)

MODES DE RÈGLEMENT ACCEPTÉS

Prélèvement bancaire, chèques, espèces, virement bancaire, chèques ANCV, VACAF.
Possibilité de paiement échelonné (selon conditions établies dans le contrat).

REMISES & PENALITES

-5 % sur votre facture* pour tout paiement complet effectué **avant le 15/02/2019**

+5% par mois de retard sur le solde restant à régler **après le 31/08/2019**.

*ne s'applique pas aux provisions sur consommations

CONDITIONS D'ACCES AU CAMPING

A l'ouverture de la saison, vous devrez avoir réglé au minimum les sommes suivantes :

- le solde restant dû de la saison précédente (*le cas échéant*)
- + 1/3 du forfait emplacement 2019**
- + les provisions sur consommations**

**hors règlement par prélèvement bancaire

Dans le cas contraire l'accès au terrain vous sera refusé jusqu'à régularisation.